

ARR2015\_ 0104

## ARRETE

**OBJET : NOMINATION DE OUARDA EL FALLEH EN QUALITE DE MANDATAIRE TEMPORAIRE DE LA SOUS-REGIE CENTRALISEE DE RECETTES – MILIEU OUVERT DU BOIS DE LA GRANGE**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret 2008-227 du 5 mars 2008,

VU l'arrêté ministériel en date du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents,

VU l'instruction ministérielle du 21 avril 2006,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 juin 2008 fixant les indemnités de responsabilité allouées aux régisseurs des régies de recettes et/ou d'avances,

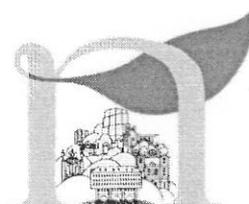
VU l'arrêté du 3 mai 1994 instituant une régie de recettes groupée pour l'encaissement des produits des restaurants scolaires, des études dirigées, ....., modifié,

VU la décision n°D09-47 en date du 1<sup>er</sup> avril 2009 portant avenant visant d'une part à permettre l'encaissement des produits des restaurants scolaires, des études dirigées, de l'école multisports et des centres de loisirs et d'accueil hors vacances scolaires, d'autre part à changer l'appellation de la régie qui devient Régie du Guichet Unique,

VU la décision n°D11-62 en date du 16 juin 2011 portant avenant visant à changer l'appellation de la régie Guichet Unique qui devient Régie centralisée de recettes, et à étendre les modes de règlement au paiement en ligne,

VU la décision n°D11-118 en date du 30 Août 2011 portant avenant à la Régie centralisée de recettes, visant à l'extension de ses compétences,

VU la décision n°D11-145 en date du 11 Octobre 2011 portant constitution des sous-régies centralisées de recettes pour les Milieux ouverts (Centres Arc-en-ciel du Bois de la Grange, des Tilleuls et des Deux Parcs) et le Centre de préados des Totems,



# VILLE DE NOISIEL

Suite 1 de l'arrêté N°ARR 2015

0104

Portant NOMINATION DE OUARDA EL FALLEH EN QUALITE DE MANDATAIRE TEMPORAIRE DE LA SOUS-REGIE CENTRALISEE DE RECETTES – MILIEU OUVERT DU BOIS DE LA GRANGE

VU la décision n°DEC2012\_0226 en date du 21 décembre 2012 portant Avenant n°1 notamment aux sous-régies centralisées de recettes pour les Milieux ouverts (Centres Arc-en-ciel du Bois de la Grange, des Tilleuls et des Deux Parcs), visant à étendre les produits pouvant être encaissés aux produits des séjours,

VU l'arrêté n°ARR2013\_0003 en date du 21 décembre 2012 portant notamment nomination de :  
- Monsieur Abdoulaye COULIBALY,  
en qualité de mandataire sur l'ensemble des sous-régies centralisées de recettes – Milieux ouverts,

VU l'arrêté n°ARR2013\_0198 en date du 24 décembre 2013 portant nomination de :  
- Madame Christine DUBOSC,  
- Madame Jocelyne BOCHER,  
- Madame Nathalie DUMUR,  
en qualité de mandataires sur l'ensemble des sous-régies centralisées de recettes – Milieux ouverts,

VU l'arrêté n°ARR2014\_0075 en date du 9 avril 2014 portant nomination de :  
- Monsieur Jean-Michel BIRON,  
en qualité de mandataire sur l'ensemble des sous-régies centralisées de recettes – Milieux ouverts,

VU la décision n°DEC2014\_0170 en date du 7 août 2014 portant clôture de la sous-régie centralisée de recettes du Centre de préados des Totems,

VU l'arrêté n°ARR2015\_0077 en date du 18 mai 2015 portant nomination de :  
- Monsieur Timothée Kiabala DIMBONGO,  
- Monsieur Thomas RODRIGUES,  
en qualité de mandataire sur l'ensemble des sous-régies centralisées de recettes – Milieux ouverts,

VU la décision n°DEC2015\_0103 en date du 24 juin 2015 portant Clôture des sous-régies centralisées de recettes des Milieux ouverts des Tilleuls et des Deux Parcs,

VU la décision n° DEC2015\_0104 en date du 24 juin 2015 portant sur la Régie centralisée de recettes (reprise intégrale),

VU l'acceptation du Régisseur, en date du 19 juin 2015,

VU l'avis conforme du Comptable public en date du 23 juin 2015,

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** Pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la régie centralisée de recettes, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de la sous-régie, Madame Ouarda EL FALLEH, Adjoint d'animation de deuxième classe titulaire, est nommée mandataire de la Sous- régie centralisée de recettes – Milieu ouvert du Bois de la Grange, durant le mois d'août 2015.

2/4



# VILLE DE NOISIEL

Suite 2 de l'arrêté N°ARR 2015

0104

Portant NOMINATION DE OUARDA EL FALLEH EN QUALITE DE MANDATAIRE TEMPORAIRE DE LA SOUS-REGIE CENTRALISEE DE RECETTES - MILIEU OUVERT DU BOIS DE LA GRANGE

**ARTICLE 2 :** Les mandataires ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la sous- régie, sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau Code pénal ;

- Les mandataires doivent les encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la sous-régie.

**ARTICLE 3 :** Les mandataires sont tenus d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle N°06-031-A-B-M du 21 avril 2006.

**ARTICLE 4:** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Comptable public de Marne-la-Vallée,
- Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel, pour exécution,
- Aux intéressés.

Chargés, chacun pour ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

**ARTICLE 6 :** Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et/ou de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 24 JUN 2015

Le Comptable public  
Pour avis conforme du 23 juin 2015

D



Le Maire

D. Vachez  
Daniel VACHEZ



# VILLE DE NOISIEL

0104

Suite 3 de l'arrêté N°ARR 2015

Portant NOMINATION DE OÙARDA EL FALLEH EN QUALITE DE MANDATAIRE TEMPORAIRE DE LA SOUS-REGIE CENTRALISEE DE RECETTES – MILIEU OUVERT DU BOIS DE LA GRANGE

Le régisseur titulaire

Martine BINOIS

(Mention manuscrite « Vu pour acceptation »)

*Vu pour acceptation*  
*Binois*

Le régisseur suppléant

Muriel BARREAU

(Mention manuscrite « Vu pour acceptation »)

*Vu pour acceptation*  
*Barreau*

Le mandataire temporaire

Ouarda EL FALLEH

(Mention manuscrite « Vu pour acceptation »)

*Vu pour acceptation*  
*El Falleh*

Transmis au représentant de l'Etat le

Notifié le

Affiché ou publié le 25 JUIN 2015

4/4

